

L'augmentation de \$423,6 millions (12,6 pour cent) pour la Défense nationale est nécessitée par les répercussions de l'inflation sur les coûts de fonctionnement et par l'augmentation des dépenses d'immobilisation pour l'achat d'équipement.

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration recevra un surplus de \$304,3 millions (35 pour cent) pour la mise en oeuvre d'une politique spéciale d'emploi (\$286,5 millions), comprenant des programmes directs d'emploi et des mesures de sélection de la main-d'oeuvre, notamment pour la formation et les services à la jeunesse, pour l'application de la nouvelle politique de l'immigration, ainsi que pour l'application des règlements sur l'immigration (\$5,5 millions).

La Société centrale d'hypothèques et de logement reçoit une augmentation de \$267,7 millions (75,3 pour cent) que justifie surtout l'augmentation des subventions, des contributions et de l'aide au logement (\$128,6 millions), l'infrastructure nécessaire au traitement de l'eau et des eaux usées, et les besoins de logements de grandeur moyenne à prix modéré (\$64 millions), ainsi que les Programmes de restauration domiciliaire et d'amélioration du milieu à des fins de renouvellement communautaire (\$50,1 millions).

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord recevra un surplus de \$171 millions (18 pour cent) dont \$95 millions serviront surtout aux subventions, aux contributions et autres paiements de transfert aux bandes indiennes et aux Esquimaux, aux collectivités ainsi qu'aux entreprises commerciales et aux hommes d'affaires. Le programme du Nord recevra un surplus de \$35 millions qui servira surtout aux paiements de transfert aux administrations territoriales. Parcs Canada recevra \$41 millions dont \$10,8 millions permettront de compenser les recettes qu'on ne peut plus créditer directement au programme.

Le ministère des Anciens combattants recevra une augmentation de \$121,3 millions (15,7 pour cent) à cause du surcroît de travail dû aux allocations des anciens combattants, à l'indexation trimestrielle des allocations, à l'indexation annuelle des pensions d'invalidité, à l'accroissement du coût des services d'hospitalisation et à la décision de mettre fin à la pratique consistant à porter les recettes directement au crédit du Programme des services de traitement.

L'augmentation de \$114,1 millions (10,2 pour cent) accordée aux Postes est nécessitée par l'augmentation du volume de courrier.

Dans le cas des Travaux publics, l'augmentation de \$105,8 millions (14,5 pour cent) est attribuable à l'accroissement du coût des dépenses d'immobilisation (\$25,5 millions) et au coût d'entretien des immeubles publics (\$23,9 millions). De plus, le transfert, à Goose Bay, de certains postes qui relevaient jusqu'ici de Transports Canada ou de la U.S. Air Force, et l'accroissement des stocks confiés à la gestion des Travaux publics nécessiteront des augmentations respectives de \$20,1 et de \$10 millions.

L'Agence canadienne de développement international voit augmenter son budget de \$89 millions. Cette somme sera affectée, en particulier, à l'aide bilatérale et à l'assistance alimentaire.

#### Fonction publique réduite de moitié

Pour la troisième année financière consécutive, le programme de restriction du gouvernement fédéral a entraîné un ralentissement important de la croissance projetée de la Fonction publique.

Le budget principal des dépenses pour 1977-1978, déposé le mois dernier, autorise seulement 2 081 années-personnes de plus que le total alloué en février dernier aux ministères et aux organismes dont les années-personnes sont contrôlées par le Conseil du Trésor. Cela représente une augmentation d'environ six dixièmes de un pour cent (0,6 pour cent) par rapport au niveau du Budget principal des dépenses pour 1976-1977. Ce rythme de croissance portera le nombre total d'années-personnes autorisées par le Conseil du Trésor à 323 272.

Dans le Livre bleu pour l'année financière 1976-1977, le Conseil du Trésor a autorisé un total de 321 191 années-personnes - 4 007, ou environ 1,3 pour cent, de plus que dans le Budget principal des dépenses pour 1975-1976, lesquelles ont été rabaisées en décembre 1975.

Cette réduction rigoureuse du rythme de croissance de l'ensemble de la Fonction publique découle de l'examen détaillé des exigences ministérielles en main-d'oeuvre que le Secrétariat du Conseil du Trésor a mené de concert avec les membres de la direction des ministères. Il a donc été possible de

réduire, en termes absolus, les ressources de main-d'oeuvre allouées à certains ministères et organismes, de manière à autoriser des augmentations plus élevées que la moyenne dans certains autres qui avaient à faire face à des demandes pressantes. La Commission d'assurance-chômage, par exemple, a diminué ses exigences en années-personnes de 653; le ministère de la Défense nationale a pu réduire son personnel civil; par ailleurs, le recensement de 1976 ayant pris fin, Statistique Canada a pu permettre la réintégration de 981 de ses années-personnes à d'autres ministères. Il faut souligner, toutefois, que certaines augmentations et réductions apparentes dans les exigences de main-d'oeuvre résultent en fait d'un déplacement des activités entre les ministères. Par exemple, une bonne partie de l'accroissement du nombre d'années-personnes au ministère des Travaux publics s'explique par le transfert, à Goose Bay, de certains postes du ministère des Transports et de la U.S. Air Force.

On a alloué à 19 ministères et organismes moins d'années-personnes pour la prochaine année financière que pour l'année actuelle, tandis que des augmentations de moins de 10 années-personnes ont été autorisées à 27 autres.

Les augmentations d'années-personnes varient de 10 à 49 dans huit ministères et organismes, de 50 à 99 dans quatre, et de 100 à 499 dans six. Cinq ministères ou organismes seulement ont besoin d'augmentations de plus de 500 années-personnes; parce qu'ils fournissent des services et qu'ils ne peuvent se départir d'années-personnes supplémentaires sans restreindre leurs opérations et réduire à la fois le niveau et la qualité de services publics essentiels.

On a assigné 800 années-personnes supplémentaires à la Gendarmerie royale du Canada, par exemple, afin qu'elle puisse faire face aux exigences découlant d'ententes à garder avec les gouvernements provinciaux.

On a alloué 967 années-personnes supplémentaires aux Postes, augmentation nécessaire minimum en raison de la croissance de la population; les Services correctionnels, qui relèvent du solliciteur général, ont reçu 623 années-personnes supplémentaires pour améliorer la sécurité des pénitenciers, les services de libération conditionnelle et faire face à une demande